

Faulquemont : Début juillet 2022, j'adressais le courrier ci-après (**pages 5,6 7**) à monsieur Bruno BIANCHIN, maire de



FAULQUEMONT, lui demandant d'accuser réception de celui-ci au plus tard à la date du 20 juillet.

Ce courrier concernait une nouvelle fois un élu de la liste majoritaire dont le comportement est indigne de la fonction qu'il représente.

Une publication sur son compte facebook, qualifiée de malsaine par de nombreux internautes et de faulquinois, est à l'origine de ce courrier.

Cette publication a même été « likée » par un autre adjoint du groupe majoritaire, Serge PIERSON, avant qu'il ne retire courageusement son « like » suite à mon commentaire à ce sujet, oubliant l'existence de la fonction « copie d'écran ».



Mon courrier n'ayant pas retenu l'attention du maire de Faulquemont, J'ai donc adressé à tous les élus de Faulquemont (et d'ailleurs) <https://patrickbonnet.org/2022/07/25/nouvelle-liste-des-conseillers-municipaux/>

ce courrier pour les informer du comportement malsain d'élus composant l'équipe municipale majoritaire de Faulquemont.



La publication de l'adjoint au maire de Faulquemont, Alain LABRE, toujours visible sur sa page facebook à la date du 3 juin 2022, privée du like de l'adjoint PIERSON, a été juridiquement qualifiée. Vous retrouverez également la publication, **pages 8,9,10**.

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=5192010730876239&set=a.119716841439012>

Je tenais à ce que tous mes lecteurs le sachent.

Patrick BONNET



Je profite de cette occasion pour également informer mes lecteurs et les autres que monsieur Alain LABRE, adjoint au maire de Faulquemont, n'est plus président du Conseil de la CPAM de Moselle depuis plusieurs mois.



Ce que Alain LABRE, adjoint au maire de Faulquemont s'est bien gardé d'annoncer publiquement, ni auprès des membres du CCAS de Faulquemont, ni auprès des élus du conseil municipal, ni d'ailleurs.

Sans annonce, beaucoup d'entre vous pense à tort qu'il porte toujours ce titre. L'article de presse ci-après confirme mon propos **(page 3 et 4)**.

Mais qu'attendre d'un individu qui, en campagne électorale municipale en 2020, disait aux uns et aux autres, même à mes colistiers, même à moi, qu'il représentait également l'Agence Régionale de Santé (ARS) ?

Ce qui était également un gros mensonge, pas plus qu'il ne représentait la CPAM malgré son titre, comme le confirme la réponse d'un dirigeant de la CPAM : « *La mention de son titre de Président du Conseil de la CPAM, n'engage nullement notre Institution dans la mesure où depuis 2004, la seule personne habilitée à engager la CPAM est le directeur* ».

Monsieur l'adjoint LABRE aime les titres comme son mentor BIANCHIN, maire de Faulquemont, qui se vantait d'être ingénieur du BTP dans ses tracts de campagne alors qu'il ne l'a jamais été.

**Ci-dessous l'article de presse sur
la nouvelle présidente de la CPAM de Moselle.**

Moselle-Sud

Estelle Gallot : syndicaliste rurale et présidente de la CPAM de la Moselle

Elle est une figure du syndicalisme local. Estelle Gallot, membre de l'union locale CGT de Sarrebourg, est devenue présidente de la CPAM de la Moselle. L'habitante de Juvelize y était élue depuis deux mandats en tant que conseillère suppléante et se fixe une mission : défendre l'accès à la santé pour tous.

Par Le Républicain Lorrain - Aujourd'hui à 18:28 - Temps de lecture : 2 min



Estelle Gallot, active déléguée CGT en Moselle-sud, est devenue présidente de la CPAM de la Moselle. Photo RL / Laurent MAM

« J'ai toujours été attachée à la défense des services publics et à l'accès à la santé pour tous. Y compris en milieu rural. » Estelle Gallot est de longue date militante CGT. Membre du bureau de [l'union locale de Sarrebourg](#) et secrétaire générale de la CGT de [l'hôpital de Lorquin](#), c'est une tout autre mission qui attend l'infirmière de métier âgée de 54 ans. À l'issue d'un vote qui s'est déroulé à Metz pour renouveler comme tous les quatre ans le bureau de la [CPAM \(Caisse primaire d'assurance maladie\)](#) de la Moselle, elle a été élue présidente de la structure départementale.

« Je m'attends à avoir beaucoup de travail », assure-t-elle. « Il faudra sans doute que je délaisse un peu certains mandats pour pouvoir me consacrer pleinement à cette présidence. » Estelle Gallot s'est portée candidate dans un contexte particulier. Alors que la caisse départementale était jusqu'ici présidée par les syndicats patronaux, les syndicats de salariés ont décidé de reprendre la main et de s'unir pour y arriver. La syndicaliste de Moselle-sud, habitant à Juvelize, a été désignée pour porter cette voix commune. « Je me sentais prête », assure-t-elle. Conseillère suppléante depuis deux mandats, elle a été élue.



Estelle Gallot est de longue date une déléguée syndicale active à l'union locale de la CGT de Sarrebourg.
Photo RL /Laurent MAM

« Travailler avec tout le monde »

Le conseil de la CPAM, une partie de la Sécurité sociale, est composé de membres des principaux syndicats patronaux et de salariés, de représentants d'usagers, et d'une personne « qualifiée » nommée par le préfet. « Le rôle du conseil est de veiller à l'application de la législation par la caisse et il vote les budgets », note la présidente.

**Mon courrier adressé au maire de FAULQUEMONT
et à l'ensemble des élus composant le conseil municipal**

Patrick BONNET
11, rue de la République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 10 juillet 2022

Mairie de Faulquemont
Monsieur le maire
Hôtel de ville
57380 Faulquemont

Monsieur,

Avec ce nouveau courrier, j'en appelle à votre responsabilité de premier magistrat en vous rappelant les méthodes de votre adjoint, Alain LABRE ainsi qu'un nouveau fait le concernant. Ce n'est pas la première fois qu'un de vos adjoints s'affranchit des règles, des règlements et autres lois, sans que jamais vous n'y trouviez à redire.

-0-

Dois-je vous vous rappeler qu'à plusieurs reprises je vous ai interrogé sur la manière dont monsieur Alain LABRE s'était procuré *« 20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 surblouses ou tabliers, 3 000 charlottes et 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux »* en sa qualité de président du conseil de la CPAM (*propos recueillis dans la presse locale*).

Monsieur LABRE avait fait valoir des pseudos prérogatives sous l'égide de président du conseil de la CPAM alors qu'un courrier du directeur de la CPAM nous indiquait que monsieur LABRE n'avait pas été mandaté par leur administration pour se procurer ces protections.

Monsieur LABRE agissait à des fins personnelles dans le cadre de la campagne municipale de 2020, alors qu'il était candidat sur votre liste.

La déontologie, sa fonction de président du conseil de la CPAM l'obligeaient à remettre ces dotations, obtenues on ne sait comment, à des structures aux besoins criants (*hôpitaux, EHPAD...*).

Aujourd'hui ce dossier est entre les mains du procureur de la République.

-0-

Souvenez-vous, de nos sources, nous savons que votre projet de campagne d'un village pour seniors et votre candidature au projet lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est concernant de *« l'habitat inclusif à destination des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap »* n'était qu'un leurre.

Nous savons que ce dossier avait été monté de toutes pièces par monsieur LABRE, aidé par un de ses contacts auprès de l'ARS. Votre inscription à ce concours, vous le saviez, était vouée à l'échec, d'ailleurs votre candidature n'a pas été retenue ; de plus l'entreprise qui devait acheter les terrains communaux et réaliser l'aménagement a renoncé à le faire...

Actuellement ce dossier est toujours dans les mains du juge administratif.

-0-

Souvenez-vous, vous avez été interpellé sur les agissements de votre adjoint LABRE alors qu'il faisait de la publicité pour des infirmières libérales. Un courrier du président du syndicat des infirmiers de Moselle lui rappelait les lois en vigueur, une copie de ce courrier vous ayant même été adressée.

-0-

Souvenez-vous, vous avez été interpellé sur les agissements de votre adjoint LABRE faisant de la propagande pour une pharmacie locale (*dont 2 autres coexistent dans un rayon de moins d'un kilomètre à vol d'oiseau*). Malgré un rappel des textes par les pharmaciens du Grand-Est, votre adjoint persiste à faire des annonces pour cette pharmacie.

-0-

Ignorez-vous, qu'alors responsable du centre de vaccination de Créhange-Faulquemont, votre adjoint LABRE se serait permis la réalisation de certains actes pour lesquels des services ont été saisis ?

-0-

Avez-vous oublié la vente à la pharmacie citée plus haut d'un terrain sur lequel la commune avait un projet depuis des années (*Vos programmes de campagne 2008, 2014*) ?

Monsieur LABRE, alors candidat sur votre liste municipale en 2020, vous avez abandonnés tous vos projets. Cet abandon a permis la vente de ce terrain, avec une ristourne de 115 320€, à cette même pharmacie citée plus haut et pour laquelle monsieur LABRE fait la promotion.

De là en déduire que votre adjoint entretient des liens particuliers avec les propriétaires, alors que 2 autres pharmacies se trouvent dans un rayon d'un kilomètre à vol d'oiseau de celle-ci, il n'y a qu'un pas.

Avec une ristourne d'un tel montant (115 320€), la commune, en toute logique, devait préempter. Elle ne l'a pas fait. J'ai d'ailleurs écrit à ce sujet dans le périodique communal Le Hérisson.

-0-

...

-0-

Récemment, le 3 juin 2022, sur sa page Facebook, votre adjoint monsieur LABRE tenait des propos indignes de la fonction qu'il occupe, indignes d'un adjoint au maire.

Il publiait une « citation », trouvée on ne sait où (*mais peut-être était-elle tout simplement de lui au regard de la syntaxe*), sur les personnes toxiques, avec ce commentaire **« J'en connais une particulièrement. La personne habite dans la même petite Ville que moi ».**

Une internaute lui répondait **« Faut les dégager de nos vies ».**

Monsieur Alain LABRE ajoutant : **« Il faudrait carrément l'éliminer celle à qui je pense ».**

A ce propos abject digne des grandes dictatures, un autre de vos adjoints, Serge PIERSON, a même « liké » un cœur.

Certaines personnes se sont émues de ce commentaire ignoble et ont pensé (à tort ou à raison) que la personne visée c'était moi. Deux internautes indiquent même dans cette publication qu'elles ont reconnu la personne à qui était destiné le message de votre adjoint LABRE (« *je vois qui c'est* » / « *G une petite idée* »).

Même-moi, j'ai pensé (à tort ?) qu'à travers ce propos j'étais visé. J'ai donc publié à ce sujet avec l'humour et la désinvolture qui me caractérisent.

Cependant, après avoir échangé avec d'autres personnes à ce sujet et une lecture différente appert :

Si les propos de votre adjoint « *Il faudrait carrément l'éliminer celle à qui je pense / J'en connais une particulièrement* » ciblent précisément un habitant ou une habitante de la commune de Faulquemont, ils ne donnent aucune information sur la personne ciblée, en conséquence ces propos s'adressent à toute personne habitant « *dans la même petite Ville que moi* ».

Le commentaire d'un internaute « *Dégager de sa vie la personne toxique* » ne suffisant pas à votre adjoint LABRE, celui-ci ajoute : « *il faut carrément éliminer celle à qui il pense et qui habite dans la même petite Ville que moi (Faulquemont)* ».

Ces propos abominables tenus par votre adjoint LABRE et « liké » par un autre de vos adjoints (Serge PIERSON) consistent, non pas « *à dégager de sa vie la personne toxique* », mais : « *Carrément éliminer celle à qui il pense et qui habite dans la même petite Ville que moi (Faulquemont)* ».

Un synonyme d'éliminer serait : « *anéantir, assassiner, détruire, éradiquer, exterminer* ». Des propos tout simplement impardonnables et condamnables émanant d'un élu, de surcroît adjoint au maire.

Pour cette raison, je vous demande de destituer monsieur LABRE de toutes ses fonctions communales.

Tout indique une forme juridiquement qualifiable, ainsi je vous demande de m'accuser réception du présent envoi avec réponse au plus tard le 20 juillet 2022.


Patrick BONNET

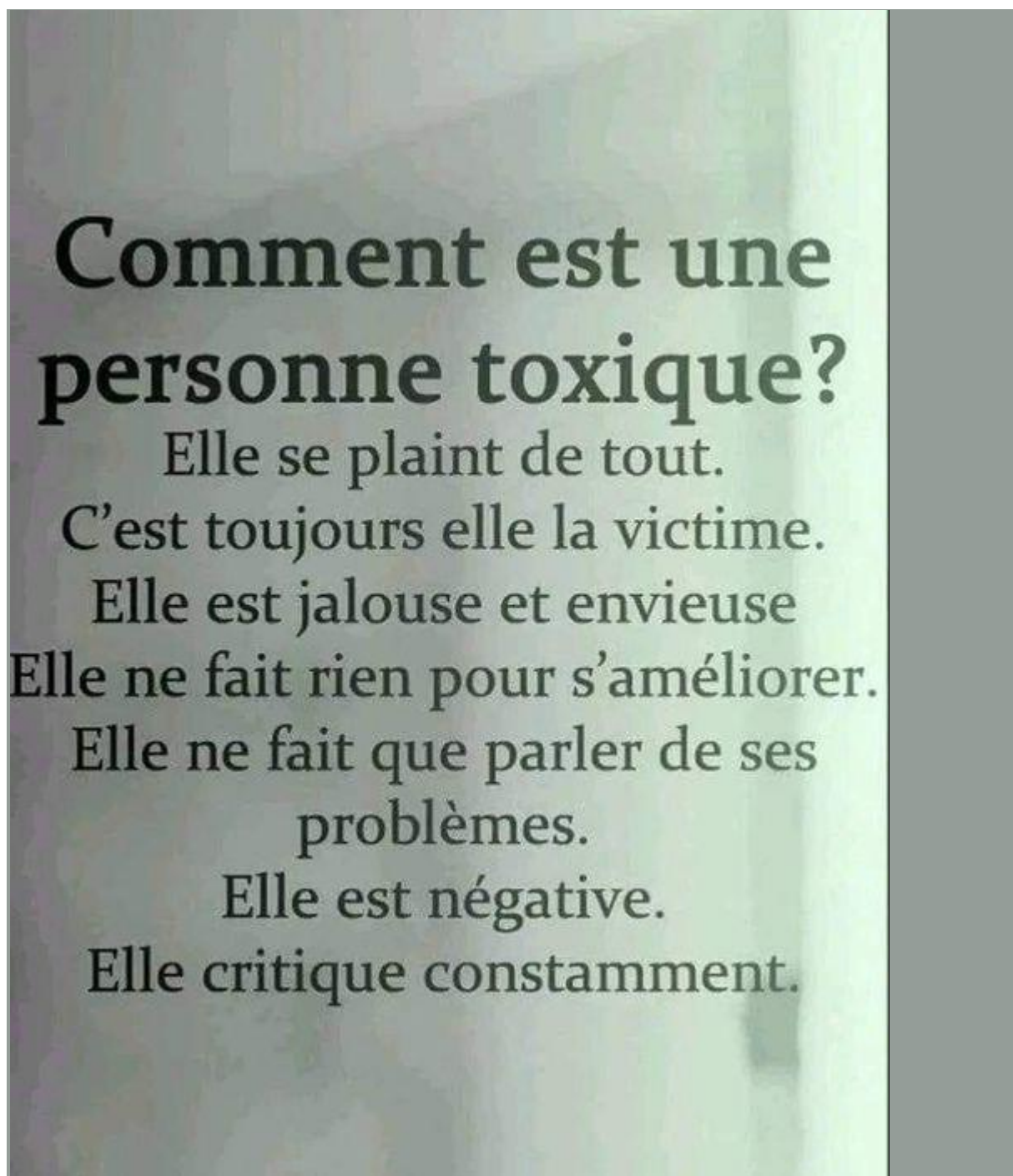
La publication de Alain LABRE, adjoint au maire de FAULQUEMONT

Alain Labre

orSsntoped1:t2l1u543cnt167 4,m43umuj1i ut0 ·

3 juin, 11 :17

J'en connais une particulièrement. La personne habite dans la même petite Ville que moi.



1414

13 commentaires

4 partages

13 commentaires

Christelle Grosjean

Toxique. Faut les dégager de nos vies. 😊

Alain Labre Christelle Grosjean Il faudrait carrément l'éliminer celle à qui je pense

Christelle Grosjean Alain je vois qui c'est

Charlotte Theobald



Daniele Magnan Kirch

et oui, je pense à qui !??

Alain Labre Daniele Magnan Kirch vous pensez à qui vous voulez

Daniele Magnan Kirch

????

Alain Labre Daniele Magnan Kirch Vous écrivez: je pense à qui, donc je vous ai répondu

Michael Kreppert

G une petite idée 🎨🎨🎨

Jean-Luc Toulza

Ne te laisse pas faire

Michèle Ferry-Metz

De nos jours, il y a tellement de personnes toxiques, envieuses, jalouses, à éviter absolument. Il vaut mieux rester seule parfois

Anne Schumacher

Pauvre réalité Hélas c'est les aléas de la vie courage mon boff

JJ Erbsstein

Total soutien



Solidaire

[Nicole Chrétien](#)

[Charlotte Theobald](#)



[Serge Pierson](#)

[Valérie Fontaine](#)

[Françoise Cimatti](#)



[Xavier Francisco](#)

[Anne Schumacher](#)

[Jean-Luc Toulza](#)

[Michael Kreppert](#)

[Nadia Bergheim](#)

[AurélyArthurclara Grané](#)

[Duhuy Pham](#)

[Daniele Magnan Kirch](#)

[Elo Klein](#)